

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

**LPO CURIE-COROT _ SAINT-LO
377, rue de l'Exode
50000 SAINT-LO**

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Montant de votre versement : €

Code UAI : 0501219D

Au profit du **LPO CURIE-COROT _ SAINT-LO**

Mode de règlement :

Par virement

IBAN : FR76 1007 1500 0000 0010 0008 032

BIC : TRPUFRP1

Par chèque n°

A l'ordre de l'agent comptable du LPO Curie-Corot Saint-Lô

Pour rappel calcul du solde 13% :

Masse salariale 2019 * 0.68% * 13%

Contact établissement LPO Curie-Corot Saint-Lô :

LESERVOT Franck, DDFPT - Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques